

171870-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Servizi ta' kura tat-tfal matul il-jum – Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

OJ S 50/2026 12/03/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – régime standard

Servizzi

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Email: marches.publics@auray-quiberon.fr

Tip legali tax-xerrej: Awtorità lokali

Attività tal-awtorità kontraenti: Servizi pubblici ġenerali

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

Deskrizzjoni: La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite concéder, à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du concessionnaire, la gestion des 4 multi-accueils précités, décrits dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de : - 5 ans pour les multi-accueils Les Coccinelles et Ty Heol, - 4 ans et 4 mois pour le multi-accueil Ty ar Vugale, - et 4 ans et 3 mois pour le multi-accueil Les Grains de sable, à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité. La date prévisionnelle de début d'exécution de la convention est fixée au 1er janvier 2027. - La gestion de Ty Heol et Les Coccinelles démarrera à compter du 1er janvier 2027, - La gestion de Ty ar Vugale démarrera à compter du 1er septembre 2027, - La gestion des Grains de sable démarrera à compter du 1er octobre 2027. Entre la date de notification du contrat et la date de début d'exécution des prestations différenciées d'un établissement à l'autre, il est prévu une période de préparation détaillée à l'article 4 du projet de contrat. Dans le cadre de cette concession, le Concessionnaire assure la gestion continue du service concédé, dans les conditions fixées par le contrat, dans le respect de la réglementation relative à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant, des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - organisation et gestion de l'accueil des enfants, - gestion du personnel dans son ensemble, - gestion financière, recouvrement des prestations notamment de la prestation unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général, et les Caisses des régimes spéciaux, - facturation et encaissement de la participation des familles, - accueil des familles, - service de repas aux enfants dans le respect des règles d'hygiène alimentaire, - relations avec les organismes extérieurs, - mise en place et application d'un Règlement de Fonctionnement, -

mise en place et suivi des projets éducatifs et pédagogiques, - prise en charge de l'entretien courant des bâtiments et du renouvellement des contrats de maintenance, - prise en charge des consommables, - prise en charge du mobilier, du matériel pédagogique ainsi que électroménagers, dont il assurera l'entretien et le renouvellement. Dans ce dispositif, la Communauté de communes : - reste propriétaire des installations, - assure les travaux de gros entretien revenant au propriétaire conformément au Code Civil, - conserve un regard sur l'attribution des places par le biais d'une commission. Lieux d'exécution : Multi-accueil Les Coccinelles, 2 rue Lenunez, 56400 Sainte-Anne d'Auray ; Multi-accueil Ty Heol, 12 Rue Abbé Joseph Martin, 56470 Saint-Philibert ; Multi-accueil Les Grains de sable, Rue du Général de Gaulle, 56410 Erdeven ; Multi-accueil Ty ar Vugale, Rue du Verger er Leur, 56690 Landévant. Précision sur la valeur estimée du contrat : Conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique, la valeur estimée du contrat de concession est de 8 827 000 euros net de TVA. Cette valeur estimée a été calculée selon la méthode de calcul objective suivante, conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique : elle correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total HT du concessionnaire pendant la durée du contrat calculée selon le retour d'expérience du Concédant sur d'autres multi-accueils de capacité similaire de son territoire
Identifikatur tal-proċedura: eb596354-fca7-4de2-bb39-fcabc7ae912d
Identifikatur intern: AQTA_CONC_2026_01

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 85312110 Servizi ta' kura tat-tfal matul il-jum

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 85312110 Servizi ta' kura tat-tfal matul il-jum

2.1.3. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 8 827 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: La forme de la concession retenue par le Concédant est celle de la Concession de service public définie aux articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande publique. Textes de référence : La présente procédure est passée en application : - des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, - des articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande publique, - des dispositions de la 3ème partie du Code de la Commande Publique. Le Conseil communautaire s'est prononcé sur le principe de cette Concession par une délibération en date du 26 septembre 2025. La Communauté de communes a décidé de recourir à la procédure ouverte, ce choix étant offert aux personnes publiques depuis l'arrêt du Conseil d'Etat 15 décembre 2006, Société Corsica ferries (req. n° 298618) et implicitement validé par l'article R3123-14 du Code de la Commande publique. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter une offre variante. Le délai de validité des offres est fixé à 300 jours à compter de la date de remise des offres, arrêtée au règlement de consultation. Ce délai de validité des offres s'applique aux offres initiales comme aux offres finales. Dans le cadre de la présente consultation, lancée en phase unique, les candidats sont invités à remettre leur offre en même temps que leur candidature, dans des dossiers distincts, selon les modalités précisées à l'article 10 du règlement de consultation. La Commission prévue par l'article L. 1411-5 du Cgct procèdera à l'analyse des dossiers de candidature et dressera la liste des candidats admis à présenter une offre. Seules seront ouvertes les offres des candidats dont la candidature aura été admise préalablement. Les candidatures seront appréciées au regard des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et

l'égalité des usagers devant le service public. Les pièces à fournir au titre du dossier de candidature sont détaillées à l'article 8 du Règlement de consultation. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Les éléments suivants sont à produire : - Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager le candidat, dont, si nécessaire, ceux retraçant les délégations. En cas de groupement, pouvoir donné éventuellement au mandataire pour engager l'ensemble des membres du groupement (Formulaire Dc 1 complété + pouvoirs donnés au mandataire par ses cotraitants) ; - Lettre de candidature (papier libre ou formulaire Dc1) ; - Un extrait K-bis ou document équivalent datant de moins de 3 mois. En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et le rattachement au groupe du candidat. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; - Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire (ou toute autre procédure équivalente en droit étranger), le candidat produit : copies de jugement de procédure collective et une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter, pendant sa durée prévisible, le contrat de concession compte-tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations et fournit, à l'appui, tous les justificatifs démontrant cette capacité. - Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail ; - Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du même code, sont exacts » ; - L'ensemble des certificats de déclaration fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents, tels que prévus dans l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, y compris en ce qui concerne, le cas échéant, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-5 du code du travail. En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée. Le candidat, personne physique ou morale, établi dans un Etat-membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat, personne physique ou morale, établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française. - En cas de candidature d'une société en cours de création, celle-ci produit les statuts signés de la société. Capacité économique et financière : Les éléments suivants sont à produire : - Déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Capacité technique et

professionnelle : Les éléments suivants sont à produire : - Présentation des références professionnelles : Les candidats sont invités à présenter des références pour des contrats ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des cinq dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer leur aptitude à recevoir la concession de service public. Seront précisés pour chaque référence : le nom du client, l'objet du contrat, le chiffre d'affaire annuel, la durée du contrat et sa date d'entrée en vigueur, toute autre information que le candidat jugera utile. - Moyens matériels : Le candidat présentera les moyens matériels et équipements techniques dont il dispose pour la réalisation de contrats de même nature. - Moyens humains : Le candidat présentera les moyens humains dont il dispose pour la réalisation de contrat de même nature comprenant notamment une déclaration sur l'honneur concernant ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public L'éléments suivant est à produire : - Un mémoire présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les pièces à fournir au titre du dossier d'offre sont détaillées à l'article 9 du Règlement de consultation. Forme juridique du groupement : Les candidatures en groupement sont admises. Le mandataire du groupement devra être indéfiniment et intégralement solidaire de ses cotraitants. Une même entreprise ne pourra présenter qu'une candidature à la fois, en qualité de candidat individuel ou en qualité de membre d'un groupement. Modalité de présentation des candidatures et des offres : Conformément à l'article R3122-14 du Code de la commande publique, le concédant impose l'envoi des candidatures et des offres par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (cf. article 10.3 du règlement de consultation). Précision sur la visite facultative des lieux : Une visite des sites, accompagnée d'un représentant du concédant, est proposée préalablement au dépôt d'une candidature et d'une offre. La visite des sites est facultative. Cette visite sera effectuée le samedi 28 mars 2026 sous forme d'un parcours organisé comme suit : - 14h à Ty Ar Vugale à Landévant, - 14h45 aux Grains de Sable à Erdeven, - 15h30 à Ty Heol à St Philibert, - 16h15 aux Coccinelles à Ste Anne d'Auray. Les candidats devront prendre contact auprès du Service Petite Enfance Jeunesse (de préférence au 07 86 14 49 84, sinon au standard petite enfance 02 22 76 03 92) au moins 4 jours ouvrés avant la date susmentionnée pour s'inscrire à la visite (cf. article 18 du règlement de consultation). La date limite de remise des offres indiquée à la rubrique 5.1.12 du présent avis s'entend comme la date limite de remise des candidatures et des offres

Baži legali:

Direttiva 2014/23/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Dokument tal-Akkwist

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0000

Titlu: Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

Deskrizzjoni: La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite concéder, à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du

concessionnaire, la gestion des 4 multi-accueils précités, décrits dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de : - 5 ans pour les multi-accueils Les Coccinelles et Ty Heol, - 4 ans et 4 mois pour le multi-accueil Ty ar Vugale, - et 4 ans et 3 mois pour le multi-accueil Les Grains de sable, à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité. La date prévisionnelle de début d'exécution de la convention est fixée au 1er janvier 2027. - La gestion de Ty Heol et Les Coccinelles démarrera à compter du 1er janvier 2027, - La gestion de Ty ar Vugale démarrera à compter du 1er septembre 2027, - La gestion des Grains de sable démarrera à compter du 1er octobre 2027. Entre la date de notification du contrat et la date de début d'exécution des prestations différenciées d'un établissement à l'autre, il est prévu une période de préparation détaillée à l'article 4 du projet de contrat. Dans le cadre de cette concession, le Concessionnaire assure la gestion continue du service concédé, dans les conditions fixées par le contrat, dans le respect de la réglementation relative à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant, des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - organisation et gestion de l'accueil des enfants, - gestion du personnel dans son ensemble, - gestion financière, recouvrement des prestations notamment de la prestation unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général, et les Caisses des régimes spéciaux, - facturation et encaissement de la participation des familles, - accueil des familles, - service de repas aux enfants dans le respect des règles d'hygiène alimentaire, - relations avec les organismes extérieurs, - mise en place et application d'un Règlement de Fonctionnement, - mise en place et suivi des projets éducatifs et pédagogiques, - prise en charge de l'entretien courant des bâtiments et du renouvellement des contrats de maintenance, - prise en charge des consommables, - prise en charge du mobilier, du matériel pédagogique ainsi que électroménagers, dont il assurera l'entretien et le renouvellement. Dans ce dispositif, la Communauté de communes : - reste propriétaire des installations, - assure les travaux de gros entretien revenant au propriétaire conformément au Code Civil, - conserve un regard sur l'attribution des places par le biais d'une commission. Lieux d'exécution : Multi-accueil Les Coccinelles, 2 rue Lenunez, 56400 Sainte-Anne d'Auray ; Multi-accueil Ty Heol, 12 Rue Abbé Joseph Martin, 56470 Saint-Philibert ; Multi-accueil Les Grains de sable, Rue du Général de Gaulle, 56410 Erdeven ; Multi-accueil Ty ar Vugale, Rue du Verger er Leur, 56690 Landévant. Précision sur la valeur estimée du contrat : Conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique, la valeur estimée du contrat de concession est de 8 827 000 euros net de TVA. Cette valeur estimée a été calculée selon la méthode de calcul objective suivante, conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique : elle correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total HT du concessionnaire pendant la durée du contrat calculée selon le retour d'expérience du Concédant sur d'autres multi-accueils de capacité similaire de son territoire

Identifikatur intern: S-PF-1791386

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizzi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 85312110 Servizzi ta' kura tat-tfal matul il-jum

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 85312110 Servizzi ta' kura tat-tfal matul il-jum

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 01/01/2027

Data tat-tmiem tad-durata: 31/12/2031

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 8 827 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Rekwiżit tal-offerta

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): Ie

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Dokument tal-Akkwist

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: Qualité de l'offre

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 60

Kriterju:

Tip: Prezz

Deskrizzjoni: Valeur financière

Kategorija tal-kriterju tal-għoti piż: Fattur ta' ponderazzjoni (punti, eżatt)

Numru tal-kriterju għall-għoti: 40

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: AW Solutions

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-parteċipazzjoni: Franciż

Skadenza biex jintlaqgħu l-offerti: 27/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant,

Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Se tintuża l-ordni elettronika: Ie

Se jintuża l-pagament elettroniku: Ie

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal administratif de Rennes

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: AURAY

QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: Tribunal administratif de Rennes

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Avenue-Web Systèmes

Numru tar-reġistrazzjoni: 753B61BE-FA43-F901-03D3651625A627E3

Belt: Seyssinet-Pariset

Kodiċi postali: 38170

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Isère (FRK24)

Pajjiż: Franza

Email: publications-joue@aws-france.com

Telefown: +33480041260

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

TED eSender

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Numru tar-reġistrazzjoni: 81173

Indirizz postali: Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane Rue du Danemark

Belt: Auray Cedex

Kodiċi postali: 56404

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Morbihan (FRH04)

Pajjiż: Franza

Punt ta' kuntatt: Monsieur le Président

Email: marches.publics@auray-quiberon.fr

Telefown: 0297291869

Indirizz tal-internet: <http://www.auray-quiberon.fr>

Profil tax-xerrej: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

8.1. ORG-0003

Isem uffiċjali: AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Numru tar-reġistrazzjoni: 753B61E6-BAD8-B5B7-EFAD73FA2E754333

Indirizz postali: Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane

Belt: Auray Cedex

Kodiċi postali: 56404

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Morbihan (FRH04)

Pajjiż: Franza

Email: marches.publics@auray-quiberon.fr

Telefown: 0297291869

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

8.1. ORG-0004

Isem uffiċjali: Tribunal administratif de Rennes

Numru tar-reġistrazzjoni: 753B61F5-AEC1-8B61-85F9C137A92A4DD1

Indirizz postali: 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

Belt: Rennes

Kodiċi postali: 35044

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pajjiż: Franza

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telefown: 0223212828

Fax: 0299635684

Indirizz tal-internet: <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami

8.1. ORG-0005

Isem uffiċjali: Tribunal administratif de Rennes

Numru tar-registrazzjoni: 753B6211-9E57-99E7-131E783ABA507715

Indirizz postali: 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

Belt: Rennes

Kodiċi postali: 35044

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pajjiż: Franza

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telefown: 0223212828

Fax: 0299635684

Indirizz tal-internet: <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 9e936605-5ca2-479c-ac11-8eb3ec3bea2a - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 19

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 10/03/2026 17:13:02 (UTC+01:00) Ħin tal-Ewropa Ċentrali, Ħin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 171870-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 50/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 12/03/2026